

**CinePrest enregistré le 24 septembre 2019
sous le numéro W281009530 en Préfecture d'Eure-et-Loir**

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2026 au foyer communal de Saint-Prest.

Suite à la convocation du président, envoyée par courriel le 16 janvier 2026, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

L'assemblée s'est tenue conformément à l'article 7 des statuts de janvier 2024.

Le quorum étant respecté, avec 37 personnes présentes ou représentées sur un total de 60 adhérents, la séance a débuté à 20h05.

Les statuts et le règlement intérieur étaient disponibles pour consultation

L'assemblée générale a été présidée par Jean-Pierre BORIE assisté par Emmanuelle CHAMBARD pour le secrétariat et Jean-Bernard LEFOIX en tant que scrutateur.

La municipalité est représentée par M. Jacques GOUPIL, 3^e adjoint du conseil municipal de la mairie de SaintPrest en charge des finances.

1) Rapport moral

Présenté par Emmanuelle CHAMBARD :

L'association CinePrest a été fondée en 2019 par Jean Traissac, avec le soutien de Jean-Marc Cavet, maire de Saint-Prest à l'époque.

En 2023, l'association s'est renforcée avec l'arrivée de cinq bénévoles autour de son président.

En 2024, Jean Traissac a exprimé le souhait de se mettre en retrait de la présidence du ciné-club de Saint-Prest. Le nouveau bureau constitué s'est alors attaché à structurer CinePrest et à lui redonner une autonomie de fonctionnement, notamment par l'acquisition des équipements audiovisuels nécessaires au bon déroulement des séances.

Nous remercions Monsieur le Maire de Saint-Prest ainsi que la municipalité pour le soutien financier apporté à CinePrest.

Au-delà des séances de projection mensuelles proposées par le ciné-club, affilié à la fédération Inter Film afin de s'acquitter des droits de diffusion, l'association a souhaité élargir son action en faveur de la culture du 7^e art en proposant des stages d'initiation à la pratique cinématographique.

Deux stages ont ainsi été organisés :

- le premier en 2025, qui a abouti à la réalisation d'un court-métrage intitulé Les Commères ;*
- le second en janvier 2026, réalisé avec le concours de la compagnie **La Belle Rouge**, avec la participation de Fabien Piccinin en tant qu'intervenant.*

Très investi sur l'agglomération chartraine dans les domaines culturel, théâtral et cinématographique, Fabien Piccinin a répondu favorablement à la sollicitation de CinePrest. Il a proposé d'animer un stage cinéma intensif sur un week-end.

Après réception du devis de la compagnie La Belle Rouge, les membres du bureau de CinePrest ont décidé de concrétiser ce projet. Les stagiaires ont ainsi pu découvrir, sur deux jours, les différentes étapes nécessaires à la réalisation d'une histoire en images, aboutissant à une projection le dimanche soir.

1/6

Par ailleurs, CinePrest a proposé son accompagnement à d'autres associations de Saint-Prest et des communes avoisinantes. Les APE de Gasville-Oisème et de Champhol ont notamment été accompagnées dans l'organisation de soirées « pyjama » destinées aux enfants de leur commune.

Après trois exercices comptables et conformément aux articles 6 et 7 des statuts 2024 de l'association, les membres du bureau présentent leur démission, avec la possibilité de se représenter.

Le résultat de l'appel à candidatures pour la constitution du nouveau bureau de l'association CinePrest vous sera présenté lors de cette assemblée générale ordinaire, et vous permettra de procéder à l'élection du nouveau bureau.

Afin de permettre à l'association CinePrest de maintenir son activité, nous avons répondu au courrier du 12 novembre 2025 de la mairie de Saint-Prest concernant le recensement des demandes de subventions.

La demande de subvention formulée par CinePrest tient compte de l'augmentation significative des droits de diffusion des films, telle qu'imposée par la fédération Inter Film.

Nous espérons que la municipalité répondra favorablement à cette demande, afin de permettre le maintien et le développement de la culture cinématographique au sein de la commune.

Pour conclure, l'association CinePrest a aujourd'hui trouvé une dynamique et un équilibre fonctionnel solides, sur lesquels il est possible de s'appuyer pour faire découvrir et promouvoir le 7^e art dans le monde rural de l'agglomération chartraine.

JPB

2) Rapport d'activités 2025 :

Les activités de l'année 2025 ont été présentées par Jean-Pierre Borie,

- 8 séances de projection

Une commission interne à l'association présélectionne 4 à 6 films et les présente à l'issue de chaque séance. Le vote des spectateurs détermine le film qui sera projeté à la séance suivante.

- Stage de formation au langage cinématographique

Poursuite de l'activité démarrée en 2024

Objet : Initiation à la réalisation d'un court-métrage et mise en pratique : 6 stagiaires et 2 formateurs. Une journée de tournage à Maintenon et une autre à Oisème et Saint-Prest

Présentation des rushs – Montage. Projection à la séance CinePrest du 27 novembre 2025

Prestations au service d'associations :

Projection de documents et sonorisation (A. G.) (60 € / prestation)

- « Saint-Prest Environnement » : AGO / projection du film « Alliances terrestres »
- « La Vigne de Saint-Prest » : AGO - Crédit Mutuel : AGO
- « Le mammoth de Saint-Prest » : présentation de l'association
- « Mères pour la Paix » : projection du film « La vie de Hawa » *

Projection de 2 films (150 €) : Association « Jeunesse et loisirs » de Gasville

Support technique audio-vidéo à la soirée des vœux du maire *

6 réunions des membres du bureau

1 réunion des adhérents de l'association en assemblée générale ordinaire.

8 réunions de la commission films

* : prestation gratuite

3) Validation des comptes de l'exercice 2025 :

Le rapport de l'exercice 2025 arrêté au 31/12/2025 réalisé par Jean-Luc VERSPIEREN, que nous remercions pour son excellent travail et sa pugnacité dans le suivi et la gestion des dépenses de l'association est présenté par Jean-Pierre Borie.

Total des charges : 4817,66

Total des produits : 6687,17

Résultat = 1869,51

Voir rapport du reviseur aux comptes, M. LEPLATRE en annexe

ETAT EQUIPEMENTS CINEPREST au 31/12/2025 = 3051,20 euros

Répartition du financement :

Subvention mairie de Saint-Prest : **1800 Euros**

CinéPrest : **1251 Euros**

Après la présentation détaillée, qui se trouve en annexe de ce procès-verbal, l'assemblée s'est prononcée: **Le compte de résultats 2025 est accepté à l'unanimité.**

4) Prévision des activités 2026 :

- 8 séances de projection

Stage Cinéma (janvier)

Objet : Réalisation en 3 jours d'un court-métrage

Les stagiaires participent à toutes les étapes de fabrication d'un film : Ecriture, jeu, tournage, montage et projection du film.

Nombre de stagiaires: 13

Lieu: Foyer communal de Saint-Prest. Intervenant : Fabien Piccinin (Cie LA BELLE ROUGE)

Conférence « La technique cinématographique »

Prestations au service d'associations

Projection de documents et sonorisation (A. G.)

- « Saint-Prest Environnement »

- « La Vigne de Saint-Prest »

- « Le mammoth »

Projection de film : à la demande des associations

Participation demandée : 90 € / séance (hors droits) + 60 € (si déplacement)

Formation périscolaire :

Faire découvrir le monde du septième art aux enfants petits et grands

Prestations au service des écoles

Prestations à la demande de la mairie

Les adhérents présents ou représentés valident les projets qui seront gérés par le bureau de l'association.

5) Validation du budget prévisionnel 2026 :

Le budget pour 2026 a été élaboré par Jean-Luc.VERSPIEREN et présenté aux membres du bureau qui l'ont validé.

Les points importants sont :

- a) Subventions de la mairie de Saint-Prest : 1500 € pour le fonctionnement et l'acquisition des droits des séances ;
- b) Subvention de fonctionnement FDVA : 2000 € (poursuite de stages cinématographiques) .
- c) Prévisionnel des entrées : 1400 €
- d) Prévisionnel des cotisations : 1000 €

Soit un total des produits de 6500 €

Après délibération, le vote des adhérents confirme et adopte le budget prévisionnel 2026 à l'unanimité.

Le détail de la présentation est annexe au procès-verbal.

6) Validation des cotisations 2026 et adhésions 2027 :

• **Cotisations entrées séances CinéPrest : 5 € et 7€ pour les entrées libres(1);**

☐ **Adhésions à l'association pour 2027 : 20€ (2).**

1) *La cotisation accès aux séances sera de 8€ à partir du 1 janvier 2027.*

2) *Les adhésions 2027 seront renouvelables à partir du forum des associations.*

Après délibération, le vote des adhérents confirme et adopte la cotisation 2026 et l'adhésion 2027 à l'unanimité.

7) Présentation des stages «initiation» cinéaste 2025 / Cinéma 2026 :

A) Initiation cinéaste 2025 : réalisation Jean TRAISSAC et Sol BALLESTER
Court-métrage « Les commères »

B) Stage Cinéma 2026 : réalisation Fabien PICCININ
Court-métrage « Salle défaite »

C) Dossiers à présenter avant le 15 février 2026

- Région Centre-val de Loire : Appel à projets « Ici la Citoyenneté »
- Ciné-Clap : Appel à films – Court-métrages

Les adhérents présents ou représentés valident **les projets du point C** qui seront gérés par le bureau de l'association.

8) Election du bureau :

Personnes qui ont proposés leur candidature pour exercice 2026

Mme BOURGOIN Maryse
Mme ROBINET Anne
M. BORIE Jean-Pierre
M. LEFOIX Jean-Bernard
M. TRAISSAC Jean
M. VERSPIEREN Jean-Luc

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité

Les responsabilités des membres du bureau seront définies selon l'article 7 des statuts de janvier 2024.

☐ *Après chacun de ses renouvellements, le bureau élit parmi ses membres, à bulletin secret et en veillant à l'égal accès des hommes et des femmes :*

- *un(e) président(e)*
- *un(e) trésorier(e)*
- *un(e) secrétaire*
- *un(e) suppléant(e) qui a pour mission de remplacer provisoirement l'une des trois fonctions principales.*

9) Affiliation à la Fédération Inter Film :

A) Présentation « DEMANDE D'AFFILIATION POUR LA SAISON 2025/2026 »

Le ciné-club demande son adhésion à Inter Film pour 2025/2026 et déclare, conformément au Règlement Intérieur d'Inter Film, validé par le Centre National du Cinéma (réglementation du cinéma non commercial), programmer toutes ses séances par l'intermédiaire d'INTER FILM.

Il est mis en évidence l'absence de **règlement intérieur** de la part d'Inter Film conformément à l'article 22 des statuts d'Inter Film du 27 avril 2022.

B) FACTURE N° IF202511-ESTSAI - Saint Prest - Ciné-Club

Il est demandé plus de transparence concernant l'établissement des factures, connaître le montant réclamé par les distributeurs.

Après délibération, le vote des adhérents confirme et adopte à l'unanimité la demande d'éclaircissement des points A et B.

Un courrier sera envoyé au représentant légal d'Inter Film pour apporter une réponse aux adhérent(e)s de CinePrest.

10) Commission films CinePrest :

Présentation par Hanneke VERSPIEREN :

Notre commission-films se porte très bien ! Nous étions en manque de bénévoles, mais avec l'arrivée de Anne Robinet, et Emmanuelle Chambard il y a quelques mois, nous sommes maintenant 6 à pouvoir vous proposer des films après chaque séance. Nous nous réunissons 1 fois par mois ; chacun(e) présente alors son film. Cela se passe toujours très bien et dans une bonne ambiance !

Nous tenons à remercier les spectateurs de leurs propositions de films. C'est vraiment bien et cela montre votre intérêt pour notre cinéclub ! Par contre, pas mal de films jusqu'à maintenant n'étaient : soit pas/plus distribués, soit trop onéreux..... Nous dépendons de la fédération Inter film, qui elle est en relation avec les distributeurs pour obtenir un film. Il se trouve que certains films sont trop chers(nous ne pouvons pas dépasser les 200 euros de droit de projection), ou ne sont pas/plus dans le catalogue d'Inter film.....C'est pourquoi nous ne pouvons pas toujours répondre aux propositions du public.

Il nous faut donc un public plus large.....A chacun(e) de faire de la pub pour CinéPrest !

Important : quand les spectateurs proposent un film, il faudra absolument, à part le titre, mettre le nom du réalisateur et si possible l'année ! Certains films portent le même titre.....

Questions au public : Quand un film, proposé par vous, est sélectionné, seriez-vous d'accord pour faire la présentation avant, et susciter des échanges après la projection ? Puisque ce sera un film de votre choix, vous seriez mieux placé que nous (commission) pour le faire.....

Au cours de notre dernière réunion nous avons pensé que ce serait sympathique de faire une soirée uniquement avec des films proposés par les spectateurs.

Autre projet : projeter un dessin animé (il y en a de très beaux et pour tout public !) lors des périodes de vacances, afin que « grands et petits » puissent assister à la séance.

Nous aimerions bien savoir comment nos adhérents ont eu écho de l'existence de CinéPrest.....

H.V

11) Questions diverses

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de question, la séance a été levée à 21h15

A Saint-Prest le 9 février 2026

Le président de séance
Jean-Pierre BORIE

La secrétaire de séance
Emmanuelle CHAMBARD

Le scrutateur de séance
Jean-Bernard LEFOIX



NB : l'ensemble des documents présentés lors de l'assemblée générale ordinaire sont consultables sur demande auprès du bureau de l'association par l'intermédiaire de cineprest28@orange.fr